



Colloque organisé par la DACG :  
**30 ans de législation anti-terroriste**  
ENM Paris, le 23 novembre 2016

Intervention de Monsieur Olivier LEURENT,  
Directeur de l'école nationale de la magistrature

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités,  
Chers collègues et invités,

A l'issue de cette journée dense, d'une exceptionnelle richesse, je tenais à remercier très chaleureusement la direction des affaires criminelles et des grâces et l'ensemble des intervenants de nous avoir permis de bénéficier de ces échanges de haute tenue.

Ces travaux sur 30 ans de législation anti-terroriste ont été particulièrement utiles pour nous aider à nous souvenir des équilibres clés de notre droit en la matière : droit à la sécurité de nos concitoyens d'une part, droit à un procès équitable, dans un délai raisonnable devant un juge impartial et indépendant, d'autre part.

L'ENM a accepté avec enthousiasme d'accueillir ce colloque car la formation des magistrats en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente est essentielle.

Mais quel est précisément le rôle d'une école d'application comme la nôtre dans ces domaines si complexes, si sensibles et aux enjeux considérables ?

Il nous revient, à mon sens, de mener à bien 3 missions fondamentales :

1. **En premier lieu, il convient de doter les procureurs et les juges des outils professionnels dont ils ont besoin pour exercer avec efficacité et légitimité leur métier.**

A cette fin l'Ecole dispense de nombreuses formations sur le droit et les procédures applicables en matière de terrorisme tout en mettant l'accent sur l'impérieuse nécessité de coordonner les moyens de l'Etat.

De ce point de vue, les multiples attentats et le nombre particulièrement élevé de victimes tout comme la complexité des processus de radicalisation ont montré combien tous les rouages de l'Etat, mais aussi les acteurs associatifs et les collectivités territoriales devaient agir dans l'urgence et surtout en parfaite articulation.

Nos formations visent à donner à tous les magistrats cette culture de l'action collective et concertée, dans le respect des compétences de chacun, en favorisant la réflexion sur l'office du juge, son indépendance et sa place au sein de la République.

Enfin, nous nous attachons à promouvoir et renforcer les moyens de la coopération européenne et internationale, moyens cruciaux pour la lutte contre le terrorisme.

2. **Deuxième mission : nous devons mettre à disposition de nos collègues des connaissances sans cesse actualisées sur la radicalisation violente et le terrorisme pour mieux décrypter, mieux appréhender et mieux combattre ces phénomènes :** ces connaissances peuvent être d'ordre général – s'agissant par exemple des contextes dans lesquels émergent les processus de radicalisation ou de l'histoire des différentes formes de terrorisme. Mais, il s'agit aussi des connaissances les plus pointues sur l'utilisation des réseaux sociaux ou sur les techniques de renseignement pouvant être mises en œuvre.
  
3. **Enfin, le rôle de L'Ecole nationale de la magistrature est de permettre les échanges et la réflexion :**
  - Les échanges, tout d'abord, entre praticiens de tous horizons, policiers, gendarmes, greffiers, fonctionnaires de l'administration pénitentiaires, services spécialisés, de France et d'ailleurs, afin de permettre à chacun de connaître les contraintes et les difficultés de tous et de s'enrichir de nos différences.
  
  - Favoriser la réflexion collective ensuite, sur le rôle des magistrats en matière de protection des droits fondamentaux, en matière de laïcité, de liberté d'expression ou encore face à des problématiques nouvelles comme l'implication des femmes et des mineurs.

Pour répondre à ces trois objectifs, nous déployons une vaste gamme d'actions de formation qui sont le reflet de la capacité de l'Ecole nationale de la magistrature à s'adapter aux défis de son temps. La plaquette qui vous a été remise au cours de ce colloque en fait la synthèse, mais voici quelques exemples :

- Des sessions de formation classiques en France mais également à l'étranger ;
  
- Un cycle d'approfondissement, le CLAT, créé cette année et comprenant 3 domaines :
  - o La radicalisation violente
  - o Le renseignement et son traitement judiciaire
  - o La poursuite et le jugement des infractions terroristes.
  
- Des actions de coopération internationale sont conduites en Europe bien entendu mais également hors d'Europe – la dernière en octobre réunissait au

Caire à l'initiative de l'ENM, 15 pays du Maghreb et du Moyen Orient, pays autant concernés que nous par la radicalisation violente et avec lesquels nous devons renforcer nos relations si nous souhaitons être efficaces dans la lutte contre le terrorisme ;

- Enfin, nous venons de finaliser un parcours d'e-formation portant tant sur la prévention de la radicalisation violente que sur le traitement judiciaire du terrorisme. Cet outil, dont vous avez pu observer la bande-annonce tout au long de la journée dans le hall d'entrée de l'Ecole, permettra à tous de trouver immédiatement les ressources nécessaires à tout moment.

La vague terroriste sans précédent à laquelle notre pays est confronté nous a fait prendre conscience que le terrorisme n'est plus la seule affaire des spécialistes.

Chaque magistrat doit se sentir concerné, car chaque magistrat peut être confronté à une situation en lien avec un acte terroriste commis ou potentiel : suivi éducatif de mineurs recrutés sur internet et candidats au Jihad, divorces liés la radicalisation violente d'un conjoint, investigations spécifiques pour l'identification des membres d'une cellule, apologie du terrorisme, suivi pénitentiaire des condamnés.

Dès lors, nos publics à former se sont démultipliés :

- Pour les magistrats très spécialisés, nous privilégions une formation « à la carte » en fonction de leurs besoins – nous l'avons fait récemment en proposant une formation sur le droit des conflits armés aux magistrats anti-terroristes du Parquet de Paris ou encore une formation spécifique destinée aux juges des enfants du tribunal de Paris confrontés au jugement de mineurs de 16 ans poursuivis pour des infractions à caractère terroriste ce qui, il y a seulement un an, aurait paru invraisemblable.
- Pour les 195 référents terrorisme des parquets, les formations sont conçues en lien avec la DACG et le secrétariat général, notamment sur le fonctionnement de la compétence concurrente, sur la gestion des scènes de crimes terroristes et la prise en charge des victimes.
- Pour les magistrats non spécialisés, un grand nombre de sessions ayant trait à cette problématique a été mis en place, notamment sur les outils de détection de la radicalisation violente, sur le renseignement et son traitement judiciaire, sur le traitement médiatique des affaires de terrorisme, sur l'audience et l'exécution des peines en matière de terrorisme, sur la démocratie et les Droits fondamentaux face au terrorisme.  
De même, de nombreux stages individuels et collectifs sont offerts au sein des services d'enquête spécialisés.

Il y avait 15 actions de formation dans ces domaines en 2014, il y en a 47 à présent.

- Enfin, les auditeurs de Justice, les magistrats de demain, suivent des conférences sur les aspects historiques, géopolitiques et religieux du

terrorisme. Ils étudient également des cas pratiques sur la base de dossiers réels et bénéficient de stages en France et à l'étranger sur ces thèmes. Ainsi, Lundi prochain à Bordeaux, 364 d'entre eux bénéficieront d'une conférence sur la mise en place d'une cellule de veille contre la radicalisation associant le parquet de Bordeaux et la préfecture de la nouvelle Aquitaine.

La demande des collègues est très forte ce qui reflète la prise de conscience collective des magistrats à la nécessité de se former dans ce domaine. Ainsi, ils ont été 1772 à suivre une formation relative à ces thèmes en 2016 contre 789 en 2014.

Cette montée en puissance mérite d'être soulignée.

Dans un tel contexte, le colloque proposé par la DACG aujourd'hui prend bien sûr tout son sens.

Grâce aux moyens supplémentaires alloués dans le cadre des plans de lutte anti-terrorisme 1 et 2, l'Etat s'est donné les moyens de proposer à la magistrature judiciaire des formations à la hauteur de ces enjeux.

Soyez assurés de mon entière implication et de celle de tout le personnel de l'ENM pour relever ce défi.

Je vous remercie de votre attention.

Olivier LEURENT

*Seul le prononcé fait foi.*